

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 13 juin 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.  
19

. En exercice :  
19

. Qui ont pris part à la  
délibération :17

Vote 17

Pour 17

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mille vingt-quatre,

et le treize juin,

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI.

Procuration : Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr PAOLINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL et Mr POLI à PONZEVERA.

Absent : Mme BEGNIS, Mr PANZA,

Monsieur MORELLI a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA  
CONVOCAION  
10/06/2024

DATE AFFICHAGE  
14/06/2024

Objet de la délibération :

**TRAVAUX DE RENOVATION DU MECANISME DES CLOCHES DE L'EGLISE SAINTE ANNE**

Le Maire rappelle au Conseil que le mécanisme des cloches de l'Eglise Sainte-Anne est hors service. Il serait souhaitable de procéder aux travaux de rénovation dont le montant s'élèverait à **22 402,00 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de rénovation du mécanisme des cloches de l'Eglise Sainte Anne
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.